



Ordre
des audioprothésistes
du Québec

AVIS DE NOMINATION

Nomination de Me Marie-Chantal Lafrenière à titre de directrice générale de l'Ordre des audioprothésistes du Québec

Montréal, le 15 janvier 2020 – Le président de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, M. Guy Savard, a le plaisir d'annoncer la nomination de Me Marie-Chantal Lafrenière, avocate, au poste de directrice générale de l'Ordre. Me Lafrenière entrera en fonction le 27 janvier prochain.



« Le conseil d'administration est heureux d'accueillir Me Marie-Chantal Lafrenière à la direction générale de l'Ordre. Me Lafrenière est une gestionnaire engagée et versatile disposant d'une solide expérience dans le système professionnel, principalement dans les domaines des affaires professionnelles et juridiques, de la gouvernance et de la gestion des ressources humaines.

Ses capacités de gestion, son expérience et sa connaissance des aspects juridiques associés au système professionnel seront des atouts pour la réalisation du mandat de notre Conseil d'administration », a déclaré M. Guy Savard, ap., président de l'Ordre.

Me Lafrenière agissait à titre de directrice des affaires professionnelles et juridiques de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec depuis 2016. Auparavant, elle occupait le poste de directrice des affaires professionnelles et juridiques de l'Ordre des technologues professionnels du Québec de 2011 à 2016. Elle a également travaillé pour l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et pour le Barreau du Québec.

Me Lafrenière est titulaire d'une maîtrise en administration publique/profil gestionnaire et d'un baccalauréat en droit. Elle est également membre du Barreau du Québec.

« Je suis honorée de la confiance que m'accorde le conseil d'administration pour assurer la direction générale de l'Ordre des audioprothésistes du Québec et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je me joins à l'équipe. Je suis convaincue qu'ensemble nous mènerons à bien notre mission première de protection du public » a déclaré Me Lafrenière.

Source : Ordre des audioprothésistes du Québec